



Pétition

au Grand Conseil de la République et Canton de Genève

Pour une régulation des feux mieux adaptée à la marche

Afin de sécuriser et d'encourager les déplacements à pied, les soussigné-e-s demandent que dans les zones I (hyper-centre) et II (centre) soient appliquées les mesures suivantes :

- ↘ **À tous les passages piétons avec un feu, une phase de feu vert soit accordée aux piétons toutes les 30 secondes au minimum**, et qu'après avoir appuyé sur un bouton-poussoir, le temps d'attente des piétons pour traverser n'excède pas 7 secondes
- ↘ **La régulation des grands carrefours soit prévue de telle sorte que les piéton-ne-s puissent les franchir en une seule fois**, sans avoir besoin de s'arrêter : la phase de feu vert pour ceux-ci devrait donc être synchronisée sur l'ensemble du carrefour
- ↘ **Le temps de feu vert soit mieux adapté à la vitesse de déplacement des usagers-ères les plus vulnérables** (personnes âgées, personnes à mobilité entravée, etc.)

Nom	Prénom	Adresse complète	Signature

actif-traffic
En avant toute !

À renvoyer au plus vite (même incomplet) à : actif-traffic • CP 325 • 1211 Genève 19

www.actif-traffic.ch – info@actif-traffic.ch



Pétition

au Grand Conseil de la République et Canton de Genève

Pour une régulation des feux mieux adaptée à la marche

7 bonnes raisons de signer cette pétition :

1. Sur certains trajets à Genève, un-e piéton-ne passe jusqu'à 40% de son temps à attendre au feu rouge (étude d'actif-traffic, printemps 2017)
2. Pour traverser les grands carrefours, on doit trop souvent attendre plusieurs fois à des feux rouges mal synchronisés pour espérer rejoindre l'autre côté du croisement
3. Les boutons-presseurs sont trop souvent inefficaces ou ne permettent pas de diminuer significativement le temps d'attente des piéton-ne-s
4. Les phases de feu vert sont souvent trop courtes pour permettre aux personnes âgées ou à mobilité entravée de traverser la rue
5. Les déplacements à pied sont le premier mode de transport en Ville de Genève avec plus de 45% des déplacements (Microrecensement Mobilité et Transports, 2014)
6. La population genevoise a voté plusieurs fois pour indiquer sa volonté de favoriser les déplacements à pied. Ainsi, l'initiative *pour la mobilité douce* (H 1 80), acceptée en mai 2011, demande ainsi que « *la régulation des carrefours encourage la mobilité douce* ». La loi pour une *mobilité cohérente et équilibrée* (H 1 21), acceptée en juin 2016, stipule que dans les zones de l'hyper-centre et du centre (zones I et II) « *la priorité en matière de gestion du trafic et d'aménagement des réseaux est donnée à la mobilité douce et aux transports publics* ».
7. À l'heure du réchauffement climatique, des pics de pollution et de l'engorgement de nos rues, il est plus qu'urgent d'encourager la marche à pied : **le mode de déplacement le plus naturel, sain, bon marché, économe en espace et écologique qui soit !**

actif-traffic
En avant toute !